



Accident que risque t'on?

Par **kokillette76**, le **23/10/2014** à **11:59**

Voilà, n'il y a quelque mois, mon mari a eu un accident de la voie publique, n'Il était à une intersection avec priorité a droite avec une très mauvaise visibilité sur la droite justement. Il s'est arrêté, ne voyant rien a avancer un peu pour pouvoir voir sur la droite et était a nouveau a l'arrêt.rnSur la droite a surgit un motard qui aller a une vitesse assez importante sortant d'un virage, il a eu le reflexe de se mettre sur le flanc et sa moto a percuté la voiture de mon mari (qui était à l'arrêt)rnLe motard a eu un fémur cassé et un arrêt de travail de plus de trois mois.rnNous avons reçu une convocation pour un jugement en mars car il y a non respect de la priorité a droite.rnNous avons un témoin visuel de la scène et lorsque nous avons fait la déposition, les gendarmes nous ont déresponsabilisé.rnIl nous dise dans la convocation de prendre un avocat ou de nous représenter nous même, que nous conseillez vous?rnQuels risques encours t'on?rnMerci pour vos réponsesrnHélène

Par **chaber**, le **23/10/2014** à **12:06**

bonjourrnrvoyez avec votre assureur. Vous devez avoir dans votre contrat une garantie défense-recours ou une protection juridique

Par **kokillette76**, le **23/10/2014** à **12:10**

Merci, nous allons les appeler aujourd'hui,rnSavez vous quels risques encours mon mari? amende? supression de permis? autres?

Par **Tisuisse**, le **24/10/2014** à **08:14**

Bonjour,rnrnVotre intérêt est de prendre un avocat, via votre assurance si possible, car les peines pénales maxi encourues au titre de "blessures involontaires ayant entraîné une incapacité de travail de + de 3 mois" sont les suivantes (sachant que ces maxi ne sont jamais prononcés :rn- amende 100.000 €,rn- suspension ou annulation du permis 10 ans,rn- perte de 6 points,rn- etc.